N° 1856. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 15 Janvier 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12 — TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 40
LOCALES ..... 1 fr. 00

Les annonces sont reçues à LILLE aux bureaux du Journal et PARIS, 8 Passage Stanislas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

FREYCINET-FLOQUET

Les républicains ont le devoir de ne pas laisser partir MM. de Freycinet et Floquet sans leur adresser un salut profondément ému.

A l'heure où les Delahaye, les Drumont, les Andrieux, les Rochefort triomphent : à l'heure où les boulangistes chantent victoire, il nous convient d'adresser hautement l'expression de notre sympathie républicaine, aux deux hommes qui viennent d'être si injustement sacrifiés aux rancunes et aux haines des partis.

Ah ! la démocratie n'est pas rendre pour ses serviteurs, pour ses enfants !

Elle fait une terrible consommation d'hommes d'Etat, et les plus illustres, les plus méritants citoyens ne trouvent pas toujours grâce devant les variations de sa mobile faveur.

Qui n'a-t-elle pas « débarqué », pour nous servir de l'expression du jour, pendant ces quinze années de République ?

Jules Simon, l'éloquent orateur, l'admirable tuteur des dernières années de l'Empire ; le parlementaire habile et aguerri : débarqué, sans esprit de retour, à la suite de son opposition au fameux article 7 et à l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses.

Gambetta, le grand patriote, le héros de la Défense nationale, l'indomptable tribun populaire, le fondateur de la République, enfin : débarqué après quelques mois d'un éphémère pouvoir, succombant sous l'effort des envieux et des traîtres, et trouvant la mort dans cette retraite de Ville d'Avray où il était allé chercher un peu de repos et de sérénité.

Jules Ferry, le premier peut-être de nos hommes d'Etat de l'heure présente, celui, au moins, qui a le plus de réputation et d'autorité à l'étranger ; Jules Ferry, le principal auteur de notre grande loi de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, le ministre qui a reconstitué le domaine colonial de la France : débarqué dans un jour d'aveuglement, écrasé sous le poids d'une impopularité immérited, et condamné pour longtemps encore, sinon pour toujours, à l'abstention et à l'impuissance !

Jules Grévy, le vieux républicain de 1848, le citoyen intègre auquel les monarchistes de l'Assemblée nationale eux-mêmes avaient rendu un éclatant hommage en l'élevant à la présidence de leurs délibérations ; Grévy le président correct, impeccable, universellement respecté : arraché de l'Elysée où il exerçait depuis neuf années la première magistrature de la République, et impitoyablement débarqué, au terme de sa longue carrière, en expiation des fautes de son gendre.

Puis hier, Rouvier, le ministre des finances le plus remarquable que la France ait eu depuis longtemps, et qui avait su élever si haut depuis dix ans le crédit et le prestige financier de notre pays ; Jules Roche, le travailleur opiniâtre, l'ancien et très compétent président et rapporteur de la commission du budget : débarqués sous le coup d'atroces incriminations.

Et aujourd'hui, enfin, Freycinet, Floquet, Burdeau : débarqués soudain à l'improviste, de la façon la plus déplorable et la plus inattendue !

Quel mare-d'orloge ! Et combien les anciens avaient raison, qui accusaient la cruauté et l'ingratitude des démocraties !

MM. Rouvier et Jules Roche sont, à l'heure actuelle, devant la justice de leur pays. Il leur appartient de se disculper aux yeux du représentant de la Loi, ou au grand jour de la Cour d'assises, s'ils y sont appelés, de l'épouvantable accusation qui a été dirigée contre eux. Nous supposons qu'ils sortiront à leur honneur de cet effroyable épreuve, et tous ont le droit de voir — hélas combien plus que tous autres — d'atteindre en silence que la justice ait prononcé.

M. Burdeau est tout jeune encore. Il n'est l'objet que d'attaques violentes et de diffamations impudiques, qui ne l'ont nullement diminué. L'avenir est à lui.

Mais, MM. de Freycinet et Floquet, quel coup terrible et cruel que celui qui leur a été porté ! Et quelle amertume ne doit pas être la leur, de se voir ainsi offerts en holocauste aux haines des ennemis de la République !

Ils n'ont point toujours été de nos amis politiques, immédiats et intimes, ces deux éminents républicains. Ils subissaient d'autres influences que les nôtres, et se rattachaient plus ou moins directement du parti radical.

Mais il nous n'avons pas toujours approuvé leurs actes publics et leur politique, si la faute dont M. de Freycinet a dirigé les affaires du pays, en certaines circonstances, et notamment lors de l'expédition anglaise en Egypte, nous ont paru mériter de sévères critiques, nous n'en rendons pas moins justice aux éclatants services rendus à la France et à la République par ces deux hommes d'Etat que l'on vient de sacrifier.

M. de Freycinet a été l'incomparable collaborateur de Gambetta en 1870-71. Improvisé du jour au lendemain ministre de la guerre, et obligé d'organiser la défense sans soldats, sans armes, sans argent, sans vivres, sans vêtements, en face même de l'ennemi, il fit sortir des armées de terre. Il provoqua ce prodigieux effort de la France affaissée et terrassée, et qui aurait peut-être changé la face des choses, si la trahison de Bazaine n'était venue rendre inutile l'héroïsme de nos dernières phalanges. M. de Freycinet fut le bras de cette admirable Défense nationale, dont Gambetta était l'âme.

Ministre de la guerre pendant ces cinq dernières années, M. de Freycinet a porté sinon haut point de perfection l'œuvre de notre réorganisation militaire. Sa tâche est aujourd'hui presque achevée, et en se retirant, il a du moins la conscience d'avoir beaucoup fait pour la défense de son pays.

Républicain de la première heure, lutteur ardent et convaincu, M. Floquet, sous l'Empire comme au 24 Mai, contre les hommes du 16 Mai et contre ceux de la Boulange, a été de toutes les batailles pour la liberté et pour la République.

Sa vie tout entière a été consacrée à la défense du droit et de la justice, à la défense de la démocratie dont il a été l'un des plus illustres et des plus vaillants serviteurs.

Il tombe victime de son dévouement à son parti, et pour avoir commis une patriotique imprudence, à l'heure où la République pouvait paraître menacée.

Nous ne nous sentons pas le courage de lui jeter la pierre.

Des fautes légères ne peuvent faire oublier quarante années de vie d'honneur et d'inattaquable probité.

Et c'est pourquoi nous saluons aujourd'hui MM. Floquet et de Freycinet.

C'est pourquoi nous félicitons nos amis les députés républicains du Nord, qui tous sans distinction de nuances, et MM. Basly, Lamendin et Moreau eux-mêmes, ont accordé à M. Floquet, en votant pour lui, le courageux témoignage de leur estime et de leur sympathie.

Georges ROBERT.

LES MINES D'ANZIN

A propos de l'élévation de M. Casimir Périer à la présidence de la Chambre, M. Basly qui, avec tous les députés républicains du Nord, a voté pour M. Floquet, publie dans la *Petite République française* un important article, où il prend vivement à partie la campagne d'Anzin.

Nous faisons toutes nos réserves sur la portée de cet article où le député de Lens met en doute le républicanisme de M. Casimir Périer et le gratifie « d'orléaniste reconnu. » M. Périer, en dépit de la démission par laquelle il a cru devoir protester contre l'exposition des princes d'Orléans, c'est toujours montré un républicain modéré, mais ferme et résolu. Et, à l'époque du boulangisme, alors que le comte de Paris pactisait avec le général Boulanger, M. Périer a combattu le bon combat, dans l'Aube, contre les réactionnaires et les « révision stes » coalisés.

Cette réserve faite, et sans insister davantage sur l'opportunité d'attaques susceptibles de diminuer l'autorité du président de la Chambre, nous croyons devoir reproduire les renseignements que M. Basly donne sur la situat on des ouvriers des mines d'Anzin, renseignements que la Compagnie d'Anzin, s'il ne sont pas exacts, a l'impérieux devoir de contredire :

M. Casimir Périer est l'un des notaires de cette des cotique compagnie d'Anzin qui, en plein territoire de la République française, a su réserver ins ses son fief social, Anzin. Monsieur de Mun, le Crésus, Decazeville comme il l'a très justement, M. Casimir Périer est le Schneider, le Chagot de charbonnage.

Alles à Anzin ! On y vit dans la commission silisante et la crainte, la discipline de la caserne est indiquée et douce, comparée à celle du cercle. Le bonheur n'a pas le droit de jouer avec lui un pavé et se gavent n'est pas toujours sert de la Compagnie, ta dépense ménagère est contrôlée par la comptabilité de l'économat. On lui interdit de boire dans tel et tel cabaret, il le pourrait est soupçonné de propos dé ravisés à quelques des gros bonnets de la direction, les conseils municipaux, les maires et le personnel des ouvriers sont à la devoue du directeur de la div ion tour la vente exploitation de la Compagnie d'Anzin a son directeur général et ses divisionnaires).

En 1886 les indemnités ayant été conquises par les mineurs les state furent congédiés et contraints de qui ter le pays. L'administration fit la mise entrebâillée ouvertement une police composée d'anciens gendarmes, appelés gardes, qui surveillent les faits et gestes de chacun et inscrivent les commérages des femmes. Comme cela, d'ailleurs, le gendarme en activité, logé gratuitement dans la circo.s, va tous les mains au rapport « à la direction

Voilà pourquoi Lamendin et moi n'avons pas voulu nous rendre aux banquets austérodontiques dont le résultat devait être le succès de M. Casimir Périer.

Voilà pourquoi nous lançons le vénérable Pierre Blanc, doyen d'âge, l'un des plus anciens du, tactiques de la ville, nos efficacité tel beaucoup d'éléments ; un double alve de bravo.

M. Jordan-Verkinder, administrateur des mines d'Anzin.

M. Léon Renard, président du conseil d'administration des mines de Noux Vicoigne ;

M. Tonnelier, Poutrel-le, administrateur des mines de Courrières ;

M. Talbanier, gros actionnaire des mines de Douvres ; du chemin de fer du Nord ;

M. Le Gavrian, conseiller des mines de Lens ;

M. Pichon, administrateur des mines de Béthune.

M. Schneider, directeur du Creusot.

M. le baron Rolin, président du conseil d'administration des mines de Carmaux.

Tous triomphant de joie. Ils calculent déjà la baisse de salaire qu'ils pourront tenter et augmentation des dividendes qu'ils prendra.

BASLY.

RÉPONSE AUX LIBRE-ÉCHANGISTES

Le rendement des impôts en 1892 accuse un excédent net de 44 millions par rapport aux évaluations des budgets, et de 16 millions par rapport aux recettes de 1891, et deux cas 40 millions, 35 millions 1/2 environ du seul fait des douanes, ces douanes qui devient faire un trou de plus de 100 millions dans nos recettes, et qu'on accusait, il y a quelques mois, de désé quilibrer notre budget.

Telle est la réponse que, de fait, y mettre, on en conviendra beaucoup de mauvaise volonté, pour y trouver un prétexte à dauber sur le nouveau régime économique inauguré le 1er février 1892.

Les journaux libre échangistes n'y manquent point, cependant c'est à se demander si l'on rêve !

Que direz-vous d'un homme qui s'écrierait : *Faut-il tout de même que nous ayons de bons yeux pour y voir clair en plein midi !*

S'il régime économique qui régit depuis un an nos conditions de production d'échange et de consommation, n'a pas produit ces résultats, qui est-ce qui peut b en les avoir produits ?

Le nouveau ministre de la marine

L'AMIRAL RIEUNIER

M. Rieunier est un marin, rien qu'un marin, un « loup de mer » dans l'âme.

Grand, fortement bâti, la tête forte et carrée, avec une barbe grisonnante, le nouveau ministre de la marine a dans toute l'attitude quelque chose d'énergique, de dur même, l'air de ceux qui ne se sont jamais ménagés et qui ne comptent pas les autres.

Le vice-amiral Rieunier (Adrien-Barthélemy-Louis) est né le 6 mars 1833, à Castelsarrazin, où son père était principal du collège.

Sorti de l'école navale en 1853, il embarqua bientôt sur la *Sérieuse*, puis sur la *Charte magne*, avec lequel il entra dans la mer Noire dès que les hostilités furent engagées entre la France et la Russie. Le 1er juin 1855, il était blessé au bras et à l'épaule gauche et décoré quelques jours après.

Après la prise de Sébastopol au bombardement duquel il avait pris part, il alla hiverner dans la mer Noire. Au bout de quelques semaines seulement, il fut appelé auprès du contre-amiral Rigault de Genouilly qui l'emmena en Chine.

En moins de six années, il passe lieutenant de vaisseau et décoré officier de la Légion d'honneur. Il avait assisté à la prise de Canton, à l'attaque des forts de Pei-Ho, à l'affaire des lignes de Ki-Hoa.

Il avait coopéré également à l'attaque de Mytho. Un des seuls qui nous faisaient le plus de mal dans la province était un immonde repaire du nom de Pou-Cao. Un jour, M. Rieunier l'aperçut dans une palanquine ; il le poursuivit avec quelques hommes pendant plusieurs heures à travers les marais, les joncs et les hautes herbes. Il finit par approcher assez près du chef rebelle pour l'abattre d'un coup de revolver.

Il rentra à Paris avec une ambassade annamite que le gouverneur de Cochinchine l'avait prié de conduire à l'empereur.

La guerre de 1870 ayant éclaté, il passa capitaine de frégate ; onze mois plus tard, après le siège de Paris et la Commune, il recevait, à trente-huit ans, l'épaulette de capitaine de vaisseau. Il avait été blessé lors de l'affaire de Champ-gy, tandis qu'il protégeait les ponts de bateaux établis sur la Seine, comme à sa garde ; — blessé encore pendant la Commune, sur la canonnière le *Sabre* qu'il commandait en avant du pont d'Austerlitz.

Son avancement avait été rapide ; il resta onze ans capitaine de vaisseau. Pendant ces onze années, il fut major de la marine à Cherbourg, commandant sur le tour de *Cléocharis* dans les mers de Chine, le cuirassé *Jeanne-d'Arc* dans le Levant et devint membre adjoint du conseil d'amirauté.

Devenu contre-amiral en 1888, il passa en même temps major-général de la marine à Brest, puis en 1889 au conseil des travaux, puis le 7 décembre 1892 il fut appelé à un commandement en sous-ordre dans l'escadre de l'Extrême-Orient : c'est *alors qu'il arbora son* pavillon sur le « *Turenne* » et qu'il alla rejoindre l'amiral Duperré.

Elevé ensuite au commandement en chef de la division navale des mers de Chine et du Japon, il ne revint en France qu'au mois de mars 1892.

Il est promu vice-amiral le 22 mai 1880 et nommé en même temps commandant en chef maritime à Rochefort.

Il fut également préfet maritime de Toulon.

L'année dernière, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, il représenta la France aux fêtes de Gênes, à propos du centenaire de Christophe Colomb, et fit les honneurs de notre flotte au roi d'Italie et à la famille royale. On lui reproche à ce moment d'avoir été trop aimable pour Humbert et sa famille.

Il quitta son commandement pour prendre la présidence du Comité des inspecteurs généraux de la marine.

Il est également ministre à la poitrine bien orné : grand officier de la Légion d'honneur ; médaille de Crimée ; médaille de Chine ; médaille du Tonkin ; grand-officier de l'ordre du Cambodge ; grand-croix de l'ordre du Lotus ; grand officier de l'ordre du Soleil-Levant (Perse) décoré de 1re classe de l'ordre de Saint-Fernand (Espagne) ; chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique (Espagne) ; grand-officier de Saint-Maurice et Lazare (Italie), etc.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le nouveau ministre de la guerre a immédiatement fait connaître au général de Miribel qu'aucune modification ne serait apportée à l'organisation permanente de l'état-major de l'armée et au fonctionnement du conseil supérieur.

Tous les directeurs du ministère de la guerre et les membres du comité technique sont maintenus en fonctions par le successeur de M. de Freycinet.

Si le général Loizillon n'entend pas innover en fait d'adaptation militaire, il se réserve de remanier sur plus d'un point l'œuvre législative de son prédécesseur.

Nous pouvons annoncer que le projet de loi sur les cadres sera fortement amendé : les capitaines au second d'infanterie disparaîtront ; les augmentations du personnel d'état-major et de l'artillerie seront diminuées ; les cadres de la cavalerie recevront un contrôle sérieusement renforcé.

Un discours du Chancelier Allemand

L'extrême abondance des matières nous a empêchés d'insérer hier une dépêche de Berlin donnant le résumé d'un long d'intéressant di cours prononcé à la commission militaire du Reichstag, par le chancelier allemand :

M. de Caprivi a insisté sur la fermentation qui règne actuellement en France, aucun homme influent ne s'y trouve actuellement, mais les dangers d'une dictature ne sont pas *impossibles. Comme le prince de Bismarck*, M. de Caprivi pense que le régime républicain est celui qui convient le mieux à la France.

La Russie est aussi dans une période d'accroissement et l'on peut déjà prévoir le temps où elle sera la première puissance militaire de l'Europe.

Passant à l'examen des rapports qui existent entre la Russie et la France, M. de Caprivi fait remarquer que l'objectif principal de la politi que extérieure de l'Allemagne doit être le maintien de l'Autriche-Hongrie au rang des grandes puissances. L'Allemagne suivrait une fausse politique si, pour recueillir quelques avantages passagers, elle tentait de se rapprocher de la Russie.

Il est probable, dit M. de Caprivi, qu'il existe entre la France et la Russie des conventions militaires aussi bien en ce qui concerne la terre que la mer. Il faut aussi compter avec le Danemark, bien que le monarque qui y règne soit l'ami de l'Allemagne.

Il faut espérer, que la Triple Alliance sera renouvelée après la période pour laquelle elle a été conclue, mais cela n'est pas certain.

L'alliance de l'Allemagne avec l'Italie se propose, en premier lieu, de défendre contre la France la frontière méridionale de l'Autriche. La force et la valeur des armées de l'Autriche et de l'Italie sont incontestables, mais l'armée allemande est la meilleure du monde.

M. de Caprivi établit ensuite que la supériorité numérique n'appartient pas aux armées combinées de la Triple Alliance. La flotte allemande l'emporte à vrai dire sur celle de la Russie, prise isolément ; mais il faudrait s'attendre à ce que des navires français vinssent, au jour d'une guerre, soutenir les vaisseaux russes dans la Baltique. Dans la Méditerranée, l'Italie compte sur la plus grande concours de l'Angleterre, mais la victoire demeurerait douteuse.

Sur la frontière orientale, l'Allemagne sera obligée de prendre l'offensive et de prompts succès seront indispensables à sa politique. Les forces militaires actuelles ne suffisent pas à remplir cette tâche ; mais il faut que le vote du projet actuel soit d'une pressante nécessité.

Le discours de M. de Caprivi, qui n'a pas duré moins de deux heures, a provoqué une vive sensation.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Les présidents des groupes du Sénat

CHEZ M. RIBOT

Paris, 13 janvier. — M. Ribot, qui a pris possession ce matin du ministère de l'intérieur, a reçu les présidents des groupes républicains du Sénat, qui sont venus l'entretenir de la situation et l'assurer de leur concours dans tout ce qu'il entreprendra pour la solution des difficultés politiques. Ils ont conféré également avec M. Ribot, de la campagne organisée, de divers côtés, contre la personne de M. le Président de la République.

Au Sénat

La campagne contre M. Carnot

La gauche républicaine s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Lenoël.

Les inquiétudes que nous signalions ces jours dernières se sont fait jour dans cette séance.

Le groupe estime que les attaques dirigées contre le Président de la République causent un danger si éminent qu'il est nécessaire que tous les républicains de la Chambre et du Sénat se resserrent étroitement autour de la personne de M. Carnot.

L'Union Républicaine a pris une délibération dans ce sens